

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille huit et le vingt sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de la ville de Grimaud s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2007

1. Motion en faveur du maintien du Tribunal de Commerce et du greffe détaché du Tribunal d'Instance à Saint-Tropez

FINANCES

2. Débat d'orientation budgétaire
3. Association Automobile club du Var – Subvention opération « TESTS 4 P »

RESSOURCES HUMAINES

4. Signature convention de partenariat associations sportives
5. Modification du tableau des effectifs
6. Convention avec le Centre de Gestion – Mission de Conseil et d'Inspection
7. Convention avec le centre de Gestion – Prise en charge des examens psychotechniques

ENFANCE - JEUNESSE

8. Voyages d'études – subventions exceptionnelles –
9. Participation au programme d'animation des écoles – Projet pédagogique de l'école maternelle « Les Migraniers »
10. Participation aux classes de découverte – groupe scolaire Les Migraniers
11. Participation financière aux séjours organisés par l'O.D.E.L. Var
12. Demande de subventions – programme d'animation 2008 du Service « Animation Jeunesse »

TRAVAUX

13. Implantation d'un poste de transformation de courant électrique quartier Aïgo Puto - Convention de servitudes avec EDF
14. Contrat de territoire – programmation 2008

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire :

2007 – 214	Portant création de la régie d'avances de la bibliothèque municipale
2007 – 215	Approbation d'un contrat de prestation de services pour l'organisation d'un spectacle de Noël
2007 – 216	Approbation d'un contrat de bail à ferme
2007 – 217	Approbation d'une convention de prestation de service relative à la réalisation

	d'un spectacle pyrotechnique
2007 – 218	Approbation d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs Ligue Côte d'Azur de Karaté
2007 – 219	Approbation d'une convention de prestation de services de formation professionnelle
2007 - 220	Approbation d'une convention de prêt des collections de Musée des Arts et Traditions Populaires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise
2007 - 221	Approbation d'un marché de fournitures de matériels de signalétique
2007-222	Approbation d'un marché de fournitures de matériels de ferronnerie
2007-223	Approbation d'un marché de fourniture de plantes lot 1
2007-224	Approbation d'un marché de fourniture de plantes pour suspension lot 2
2007-225	Approbation d'un marché de fourniture de terreau et de terre végétale lot 3 et 4
2007-226	Approbation d'un marché de fournitures d'habillement, galons et petit matériel – service Police Municipale
2007-227	Approbation d'un contrat de maintenance pour le logiciel RECENSEMENT Sarl ADIC Informatique
2007-228	Approbation d'un contrat d'assistance et de maintenance relatif aux logiciels « Taxe d'habitation, Taxe Foncière et Taxe Professionnelle
2007-229	Approbation d'un contrat d'assistance et de maintenance relatif aux logiciels « In Fine – gestion du fichier cadastre
2007-230	Approbation d'un contrat de prestation de service d'affranchissement du courrier ponctuel
2007-231	Reconduction d'un contrat de maintenance des progiciels « GF-GRH » et « ELIRE » SEDIT MARIANNE
2007-232	Reconduction d'un contrat de suivi du Progiciel « le Livre Foncier »
2007-233	Reconduction d'un marché de maintenance du Progiciel Gestion des Elections Politiques ARPEGE
2007-234	Reconduction d'une convention de prestation de services de gardiennage
2007-235	Approbation d'un contrat de prestation de services pour l'organisation d'un concert « Gospel Young Sisters »
2008-001	Action contentieuse - Défense des intérêts de la Commune devant le Conseil d'Etat
2008-002	Reconduction d'une mission d'assistance à l'organisation du centre de loisirs sans hébergement
2008-003	Action contentieuse – défense des intérêts de la commune Affaire ATEC
2008-004	Action contentieuse – défense des intérêts de la commune Affaire OLLER
2008-005	Approbation d'un marché de fournitures de vêtements de travail pour les services techniques municipaux lot 3
2008-006	Approbation d'un marché de fournitures de vêtements de travail pour les services techniques municipaux lots 1 et 2
2008-007	Approbation d'un marché de fournitures de produits d'entretien lots 1 et 3
2008-008	Approbation d'un marché de fournitures de produits d'entretien lot 2
2008-009	Approbation d'un marché de fournitures scolaires diverses
2008-010	Approbation d'un marché de fourniture de produits phytosanitaires SA RACINE
2008-011	Approbation d'un marché de fourniture de matériels électriques Ets CECCI
2008-012	Approbation d'un marché de fourniture de matériaux de peinture – ZOLPAN ALBERTINI
2008-013	Approbation d'un marché de service de maintenance de l'ascenseur du groupe scolaire des Migraniers
2008-014	Approbation d'un marché de fourniture de pavoisement
2008-015	Approbation d'un marché de travaux d'entretien des espaces verts du lotissement de la Castellane
2008-016	Approbation d'un marché de fourniture de matériels et de gaz pour le groupe

	scolaire des Blaquières
2008-017	Approbation d'un marché de prestation de service de transport – sorties périscolaires
2008-018	Approbation d'un marché relatif à l'enlèvement de véhicules réduits à l'état d'épaves
2008-019	Approbation d'un contrat de mise à disposition à titre précaire d'un local au profit de la commune
2008-020	Approbation d'une convention de mise à disposition de véhicules municipaux
2008-021	Approbation d'une convention de prestation de services d'un médecin auprès du service municipal « multi-accueil »
2008-022	Approbation d'un marché de fournitures de bureau
2008-023	Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain au profit de la commune
2008-024	Reconduction d'une convention de mise à disposition d'un logement communal
2008-025	Tarifification des droits d'entrée concernant les concerts des soirées musicales 2008
2008-026	Contrat de prestation de services pour l'organisation d'un concert de musique classique « Agnus Dei »
2008-027	Contrat de maintenance du logiciel Mikado – Abelium Informatique
2008-028	Contrat de prestation de service de formation professionnelle
2008-029	Reconduction d'un marché de fournitures de carburants
2008-030	Reconduction d'un marché de travaux d'imprimerie
2008-031	Reconduction d'un marché de travaux de conception graphique
2008-032	Reconduction d'un marché de travaux de marquages au sol
2008-033	Reconduction d'un marché de service de maintenance d'ascenseurs
2008-034	Reconduction d'un marché de service d'entretien des véhicules
2008-035	Reconduction d'un marché de prestation de service d'entretien des installations de climatisation et de chauffage
2008-036	Reconduction d'un marché de travaux d'entretien des abords de la RD 558
2008-037	Reconduction d'un marché de fournitures d'imprimés divers
2008-038	Reconduction d'une convention de conseil et assistance technique en assurance
2008-039	Reconduction d'un marché de télésurveillance des bâtiments publics
2008-040	Reconduction d'un marché de fournitures informatiques
2008-041	Reconduction d'un marché d'exhumations et crémations
2008-042	Reconduction d'un marché de fourniture et pose de caveaux
2008-043	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement communal
2008-044	Convention de mise à disposition d'une structure communale d'accueil d'urgence
2008-045	Marché d'entretien du matériel des cuisines professionnelles
2008-046	Marché de fournitures de quincaillerie et d'outillage divers

Sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO – Maire,

Présents :

MM. Mmes François BERLOLOTTO, Viviane BERTHELOT, Sylvie DERVELOY, Claude RAYBAUD, Christophe GERBINO – Adjoints,
Jean-Louis BESSAC, Hélène DRUTEL, Romain GARROUSTE, Marc GIRAUD, André LANZA, Simone LONG, Gérard MACAGNO, Marie, Josée MARECHAL, Alain ROCCHIETTA, Corine ROSELL, Laure VALLET, Eva VON-FISCHER BENZON, Jean-Marc ZABERN – Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme Elisabeth CERATO - Conseillère Municipale, à M. MACAGNO
M. Paul GIRAUD - Conseiller Municipal, à M. Marc GIRAUD
Mme Martine LAURE - Conseillère Municipale, à Mme DRUTEL

Henri MATTIOLI - Conseiller Municipal, à M. BERTOLOTTI

M. Jacques PEROT - Conseiller Municipal, à M. ZABERN

Absents :

MM. Jean-Jacques DALMASSO, Jean-Daniel LATTARD – Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme Katia ESPAZE-DUPRE - Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Mme Hélène DRUTEL.

Deux questions sont rajoutées à l'ordre du jour :

- **Cession gratuite – SCI ROMARYVE**
- **Service de restauration complémentaire – avenant n° 1 au marché de la restauration scolaire**

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2007

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

Motion en faveur du maintien du Tribunal de Commerce et du greffe détaché du Tribunal d'Instance à Saint-Tropez

Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a annoncé sa décision de procéder à la fermeture du Tribunal de Commerce de Saint-Tropez et du greffe détaché du Tribunal d'Instance, dans la cadre de la réforme de la carte judiciaire engagée par le Gouvernement au plan national.

Cette décision, si elle venait à être appliquée, serait fortement préjudiciable à l'essor de notre territoire, compte tenu du rôle économique majeur assuré localement par cette juridiction.

C'est pourquoi, les 12 communes formant les cantons de Grimaud et de Saint-Tropez, ont souhaité exprimer leur désaccord par l'adoption d'une motion de contestation commune, dont le texte est joint à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, adopte cette motion prise en faveur du maintien du Tribunal de Commerce de Saint-Tropez.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire

Conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation relative à l'Administration Territoriale de la République du 06 février 1992, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

En application de ce qui précède, un rapport introductif au débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2008 est soumis à l'attention de l'assemblée communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

PREND ACTE du rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2008 tel qu'annexé à la présente.

Association Automobile club du Var – Subvention opération « TESTS 4 P »

L'Automobile Club du Var (A.C.V.) est une association sans but lucratif dont l'un des objectifs est de sensibiliser les conducteurs aux règles élémentaires de la sécurité routière et de la protection de l'environnement.

Chaque année, l'association développe sur le département une opération intitulée « Tests 4P » (Phares, Pneumatiques, Pollution, Points d'encrage des ceintures de sécurité) en partenariat avec les collectivités qui souhaitent y prendre part.

L'objectif de cette action est de vérifier gratuitement le niveau d'émission des gaz d'échappement des véhicules, de contrôler des phares, l'état des pneumatiques et l'efficacité des ceintures de sécurité.

La Commune de Grimaud s'est associée à cette initiative depuis sa date de mise en œuvre.

C'est pourquoi, un accord de principe a été donné à l'association pour que l'opération se renouvelle cette année, à une date restant à convenir entre les parties.

En contre partie du service rendu, LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention de 280,00 € TTC, destinée à compenser les frais engagés par l'association Automobile Club du Var pour l'organisation de l'opération « Tests 4 P ».

RESSOURCES HUMAINES

Signature convention de partenariat associations sportives

Conformément aux dispositions de la Loi du 16 juillet 1984 relative aux activités physiques et sportives, et compte tenu des besoins croissants exprimés par la population, la Commune souhaite encourager le développement d'activités à caractère sportif répondant à l'intérêt général, tout en assurant les conditions de leur pérennité.

A ce titre, il est envisagé de proposer aux associations sportives, à titre gratuit, un accompagnement dans le cadre de leurs activités, par l'intervention d'un agent du service municipal des sports.

Celui-ci prendra la forme d'un soutien logistique dans le cadre de l'exécution de séances d'animation (utilisation des équipements publics mis à disposition, co-organisation de manifestations...) et de manière plus générale d'une aide administrative globale.

Ce partenariat sera finalisé par convention à intervenir entre la Commune et chaque association sportive concernée, pour une durée d'un an renouvelable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

- approuve le principe de partenariat à titre gratuit, entre la Commune et les associations afin de développer les activités sportives mises en œuvre sur la Commune et en assurer la pérennité ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre la Commune et les associations sportives qui en feront la demande, ainsi que tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Modification du tableau des effectifs

Deux agents de la collectivité ont brillamment réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes correspondant à ce grade afin de permettre leur nomination.

Convention avec le Centre de Gestion – Mission de Conseil et d'Inspection

Dans le cadre de la mise en place des mesures en matière « d'hygiène et sécurité » et conformément au décret du 10 juin 1985 modifié, un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) doit être désigné au sein de la collectivité, avec pour mission principale de contrôler la bonne application des règles relatives à la prévention des risques professionnels.

Afin d'accompagner les Communes dans la mise en œuvre de cette procédure, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (C.D.G.) propose un service adapté, par l'intermédiaire d'une convention de service.

La fonction de conseil et d'inspection proposée permet d'assurer les obligations de contrôle précitées, de disposer de conseils pour renforcer la prévention des risques professionnels et, le cas échéant, de bénéficier de mesures correctives immédiates.

Afin de s'adapter aux demandes des collectivités, une nouvelle convention est proposée à compter du 1^{er} janvier 2008, pour une durée de trois ans.

Désormais, au moins une intervention annuelle sera réalisée, dont une mission d'inspection au minimum sur les trois ans.

Cette dernière correspond à une journée de visite de type « audit des services », avec envoi d'un rapport contenant le relevé des observations, des préconisations, avec des références réglementaires et des annexes.

La contribution afférente à ce service est établie selon un forfait fixé annuellement en fonction de la dernière masse salariale de l'année N-2. Le montant pour l'année 2008 s'élève à 940,41 euros (basé sur la masse salariale de l'année 2006).

Afin de se conformer à la réglementation précitée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion du Var, dans le cadre de la mise en place des mesures obligatoires en matière « hygiène et sécurité » ;
- de prendre en charge les frais afférents à cette mission d'inspection ;

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion du Var, ainsi que tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Convention avec le centre de Gestion – Prise en charge des examens psychotechniques

Les dispositions du Décret du n°2006-1691 du 22 décembre 2006 imposent que les agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et qui assurent à titre principal la conduite d'un véhicule, aient passé avec succès un examen psychotechnique adapté.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var propose d'organiser des sessions groupées d'examens psychotechniques d'aptitude à la conduite, qui seront dispensés en cours d'année 2008 par l'A.P.A.V.E. SUDEUROPE.

Les modalités d'application de ce dispositif seront définies par convention à intervenir entre les collectivités intéressées et le Centre de Gestion du Var.

Il est précisé que, pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion, ces examens seront gratuits, sous réserve de la signature de la convention précitée.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette démarche pour la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de prestation de service à intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention, ainsi que tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

ENFANCE - JEUNESSE

Voyages d'études – subventions exceptionnelles –

Les chefs d'établissements des Collèges de Gassin, Sainte-Maxime et du Lycée du Golfe ont sollicité l'octroi d'une subvention de la Commune, en vue d'assurer le financement nécessaire à la réalisation de voyages d'études s'adressant aux élèves scolarisés dans les classes de la 6^{ème} à la Terminale.

Des séjours, s'inscrivant dans le cadre de programmes pédagogiques et linguistiques élaborés par chaque établissement, sont prévus en France et à l'étranger, durant les second et troisième trimestre 2008.

Selon les tableaux des effectifs délivrés par les établissements concernés, 21 élèves grimaudois participeront à ces divers séjours, dont les programmes sont détaillés ci-après :

- **Collège Victor Hugo à Gassin :**

- ❖ **Voyage à GASSINO (Italie).**

Ce déplacement à Gassin, réservé aux élèves de 4^{ème}, qui se déroulera du 30 mars au 05 avril 2008, s'inscrit dans le cadre d'un échange linguistique et culturel initié depuis 2 ans, et permet aux enfants des deux nationalités d'échanger entre eux.

Le coût du séjour est fixé à la somme de 300 € par élève, comprenant les frais de transport, de visites et d'assurances, l'hébergement étant prévu en familles d'accueil.

Une élève grimaudoise scolarisée au Collège Victor Hugo participera à ce voyage.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 100 €.

- ❖ **Voyage à ROME (Italie).**

Ce séjour à vocation culturelle et linguistique, qui se déroulera du 9 au 15 mars 2008, est destiné aux élèves de 4^{ème}.

Il donnera l'occasion aux participants de découvrir la ville de Rome, remarquable par l'abondance des monuments anciens et des œuvres d'art.

Le coût du séjour est fixé à la somme de 400 € par enfant.

Un élève grimaudois scolarisé au Collège Victor Hugo participera à ce voyage.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 150 €.

❖ **Voyage à LONDRES (Angleterre).**

Ce séjour à vocation culturelle et linguistique se déroulera du 9 au 14 mars 2008.

Il permettra aux élèves participants de visiter les divers musées et monuments londoniens, et leur donnera l'occasion de pratiquer la langue enseignée dès la 6^{ème}.

Le coût du séjour est fixé à la somme de 400 € par enfant.

Six élèves grimaudois scolarisés au Collège Victor Hugo participeront à ce voyage.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 900 €, correspondant à un coût de 150 € par enfant.

❖ **Voyage en PROVENCE**

Dans le cadre d'un programme de découverte de la Provence Gallo-Romaine, le Collège Victor Hugo organisera une sortie en Provence, du 26 au 28 mars 2008 destiné aux élèves des classes de 6^{ème} et 5^{ème}.

Ce séjour sera l'occasion pour les élèves latinistes d'appréhender l'environnement culturel se rapportant à cette période et permettra aux participants de découvrir les sites de Vaison-la Romaine, Orange et Arles.

Le coût du voyage est fixé à la somme de 150 € par enfant.

Un élève grimaudois scolarisé au Collège Victor Hugo participera à ce séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 50 €.

• **COLLEGE BERTY ALBRECHT à Sainte-Maxime.**

❖ **Voyage à BARCELONE (Espagne)**

Ce séjour se propose de faire le lien entre l'apprentissage de la langue et la culture espagnole et le projet pédagogique des classes concernées, articulé autour de l'Europe.

De plus, ce voyage donnera l'occasion aux participants de découvrir une grande ville européenne, Barcelone, et de visiter les divers monuments, musées, et œuvres d'art qui la caractérise.

Le coût de ce voyage, qui se déroulera du 23 au 27 avril 2008, est fixé à la somme de 300 € par enfant, comprenant les frais de transport

Deux élèves grimaudois scolarisés au Collège Berty Albrecht participeront à ce séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 200 €, correspondant à un coût de 100 € par enfant.

❖ **Voyage à CRACOVIE – AUSCHWITZ – BIRKENAU (Pologne).**

Ce voyage d'études, ayant pour thème de recherche « la mémoire de la Seconde guerre mondiale », se déroulera du 28 mars au 31 mars 2008.

Le coût du séjour est fixé à la somme de 671,00 € par enfant, comprenant les frais de transport, d'hébergement en pension complète, de visites et d'assurances.

Cinq élèves grimaudois scolarisés au Collège Berty Albrecht participeront à ce séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 750 €, correspondant à un coût de 150 € par enfant.

• **LYCEE DU GOLFE - Voyage à ROME et en CAMPANIE**

Ce séjour à vocation culturelle et linguistique, destinés aux élèves latinistes de la seconde à la terminale, se déroulera du 29 avril au 4 mai 2008, autour du thème « découverte des grandes civilisations européennes ».

Il permettra aux participants de découvrir la région de Campanie, puis la ville de Rome, afin de visiter les principaux monuments et musées que compte le patrimoine romain.

Le coût du séjour est fixé à la somme de 300 € par enfant.

Cinq élèves grimaudois scolarisés au Lycée du Golfe participeront à ce séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation financière d'un montant de 500 €, correspondant à un coût de 100 € par enfant.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique associé à chacun de ces déplacements,

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'octroi d'une participation financière d'un montant global de 2650 €, allouée dans le cadre des séjours respectifs de chacun des établissements mentionnés ci-avant.

Il est précisé que cette contribution municipale viendra obligatoirement en déduction du coût d'inscription placé à la charge des familles grimaudoises.

Participation au programme d'animation des écoles – Projet pédagogique de l'école maternelle « Les Migraniers »

Dans le cadre du projet d'école développé par l'équipe enseignante du groupe scolaire des Migraniers, un programme d'éveil et d'animation sur le thème de « l'eau » a été mis en place au profit des jeunes enfants scolarisés en classe de maternelle.

Ce programme de sensibilisation est développé en collaboration avec le Sivom et l'Observatoire Marin.

A ce titre, une sortie sur le thème des animaux marins est prévue au parc aquatique de « Marineland », le jeudi 28 février 2008.

Les enfants découvriront, à cette occasion, un atelier pédagogique qui leur est exclusivement réservé et visiteront notamment l'aquarium.

De plus, ils assisteront à une représentation des dauphins dans le parc aquatique.

Le montant global de cette sortie, entièrement prise en charge par la Commune, est estimé à la somme de 1 585,50 € ci-après détaillée:

- 13 € par enfant et 18 € par accompagnateur pour la visite du parc et des ateliers, soit un total de 888,00 € (60 enfants et 6 accompagnateurs) ;
- 632, 50 € pour la prise en charge des frais de transport ;
- 65 € pour les frais de péage et de repas du conducteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide d'accepter la prise en charge financière de cette sortie pour un montant de 1 585, 50 €.

Participation aux classes de découverte – groupe scolaire Les Migraniers

Dans le cadre du projet d'école développé par l'équipe enseignante du groupe scolaire des Migraniers, il est envisagé l'organisation de trois séjours pédagogiques au profit des enfants scolarisés en classes de CP, CE2 et CM1.

- **Séjour à TENCE.**

Un séjour proposé aux 28 élèves du CP, autour de la thématique du « cirque », se déroulera du 26 mai au 31 mai 2008, dans un centre de la Fédération des Œuvres Laïques situé à Tence (Haute Loire).

Le coût du séjour par enfant, transport compris, s'élève à la somme de 328,22 €.

Afin d'alléger la charge financière supportée par les familles, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation de la Commune à hauteur de 198,22 € par enfant, le solde étant pris en charge par les familles (soit 130 € par enfant).

- **Séjour à QUINSON.**

Un voyage d'étude est organisé sur la Commune de Quinson, du lundi 05 mai au mardi 06 mai 2008, autour du thème de « la Préhistoire » avec découverte du Musée de la Préhistoire des Gorges du Verdon.

Ce projet pédagogique concerne les classes de CE2 et CM1, réunissant 40 enfants.

Le coût global du séjour s'élève à la somme de 1 934,65 € comprenant, l'hébergement, les repas, la visite du musée et les animations, soit un coût par enfant de 48, 36 €.

Il est précisé que le transport sera assuré par la Commune.

Afin d'alléger la charge financière supportée par les familles, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation de la Commune à hauteur de 23, 37 € par enfant, le solde étant pris en charge par les familles (soit 25 € par enfant).

- **Séjour à PORT-CROS.**

Un séjour à Port-Cros, destiné aux 32 élèves de CM2, se déroulera du mercredi 4 juin au samedi 7 juin 2008.

Il sera l'occasion pour ces élèves de découvrir notre environnement, avec visite du sentier des plantes, course d'orientation vers Port Man, visite du Fort de l'Estissac et découverte des Posidonies à Port Man.

Le coût global du séjour s'élève à la somme de 7 215,04 €, soit un coût par enfant de 225,47 €.

Afin d'alléger la charge financière supportée par les familles, il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une participation de la Commune à hauteur de 105,47 € par enfant, le solde étant pris en charge par les familles (soit 120 € par enfant).

Compte tenu de l'intérêt pédagogique associé à chacun de ces déplacements,

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

décide d'approuver l'octroi d'une participation financière d'un montant global de 9 860 €, allouée dans le cadre des séjours respectifs mentionnés ci-avant.

Cette contribution municipale viendra obligatoirement en déduction du coût d'inscription placé à la charge des familles grimaudoises, tel que précisé précédemment.

Participation financière aux séjours organisés par l'O.D.E.L. Var

Le Centre de Vacances ODEL Var organise chaque année, durant les vacances scolaires, des séjours à caractère sportif, culturel et de loisirs, à destination d'un public d'enfants âgés de 4 à 17 ans.

Compte tenu de la vocation sociale de cette démarche d'animation, le Conseil Général finance de 45 à 70 % le coût de ces séjours, dans le cadre de sa politique « jeunesse ». Parallèlement des aides spécifiques sont attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales, sous conditions de ressources, aux familles les plus nécessiteuses.

Afin d'associer la Commune à cet effort de solidarité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide d'accorder une participation financière au coût d'inscription des enfants grimaudois, sur la base des éléments financiers suivants :

- séjours sportifs de 7 jours : participation à hauteur de 51,00 € /enfant
- séjours de 1 à 15 jours : participation à hauteur de 83,00 € /enfant
- séjours de 16 à 21 jours : participation à hauteur de 99,00 € /enfant

Demande de subventions – programme d’animation 2008 du Service « Animation Jeunesse »

Le programme annuel d’animation développé par le service municipal « Animation Jeunesse », au bénéfice des différentes populations inscrites dans les structures d’accueil extrascolaires de la Commune, s’organise autour d’objectifs pédagogiques définis en étroite collaboration avec la Fédération des Œuvres Laïques du Var.

La qualité du projet ainsi constitué permet, chaque année, l’obtention d’une aide financière du Département du Var et de la Caisse d’Allocations Familiales du Var, au titre de leur politique respective de soutien à l’animation de la jeunesse et d’aide aux familles.

Afin d’assurer le financement des actions formant le contenu du programme d’animation 2008, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter le concours financier de nos partenaires institutionnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l’unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter le concours financier du Conseil Général du Var, dans le cadre du programme annuel développé par le service municipal « Animation Jeunesse » ;
- de solliciter le concours financier de la Caisse d’Allocations Familiales du Var, au titre de son dispositif « Contrat Enfance Jeunesse ».

TRAVAUX

Implantation d’un poste de transformation de courant électrique quartier Aïgo Puto - Convention de servitudes avec EDF

Afin d’assurer la distribution en électricité du nouveau Groupe Scolaire des Blaquières, il convient de procéder à l’installation d’un poste de transformation de courant électrique.

Le lieu d’implantation retenu par les services d’Electricité de France (EDF) se situe sur la parcelle de terrain communal située quartier Aïgo Puto, cadastrée section C n°763.

En vue de permettre à l’opérateur d’engager les travaux correspondants, une convention de servitude doit intervenir entre les parties, précisant :

- d’une part, l’autorisation consentie par la Commune à EDF pour l’occupation d’un emplacement de 20 m² environ ;
- et d’autre part, les servitudes constituées par la présence, l’exploitation et la maintenance de l’ouvrage.

Selon les règles d’usage, ces servitudes sont consenties moyennant une indemnité forfaitaire de 1 €, payable lors de la régularisation de l’acte en la forme authentique.

La durée de la convention est conclue pour une période correspondant à celle de la concession de distribution publique d’énergie électrique dont est titulaire EDF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l’unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- d’approuver les termes de la convention de servitudes à intervenir avec Electricité de France ;
- d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes précitée, ainsi que toutes pièces ou documents tendant à rendre effective cette décision.

Contrat de territoire – programmation 2008

Dans le cadre de son action publique et suite à l’élargissement de ses compétences, le Conseil Général du Var a engagé une procédure de contractualisation avec l’ensemble des communes du département, afin de mettre en place les financements nécessaires à la réalisation de projets locaux répondant à des objectifs communs.

Cette démarche de rationalisation des interventions publiques a conduit à la signature du « Contrat de territoire » du Golfe de Saint-Tropez, portant sur la période de 2006 à 2008. Chaque année, les Conseils Municipaux des collectivités concernées sont amenés à confirmer les opérations d'investissements inscrites au contrat et pour lesquelles le concours financier du Département est sollicité.

Le tableau ci-joint dresse la liste des principales opérations d'équipements inscrites au budget communal de l'année 2008, dont l'état d'avancement permet d'envisager un démarrage rapide des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide de solliciter le concours financier du Conseil Général du Var et de tout autre partenaire institutionnel, en vue de la réalisation des opérations d'investissement mentionnées au tableau annexé à la présente.

QUESTIONS AJOUTEES

Cession gratuite – SCI ROMARYVE

Le secteur géographique à caractère boisé situé en partie haute des zones résidentielles des « hautes-mures » et de « Cavillon », présente de réelles difficultés d'accès compte tenu du caractère privé des voies existantes et des parcelles environnantes.

Cette situation constitue un obstacle majeur aux conditions d'interventions des services de secours, qui s'est confirmé à nouveau lors des incendies du mois d'octobre 2007.

C'est la raison pour laquelle, la Commune envisage la création d'une voie de desserte destinée aux véhicules d'intervention, permettant d'assurer une liaison entre le chemin vicinal n°11 et la voie intérieure du quartier dit de Cavillon.

Compte tenu de l'intérêt sécuritaire du projet pour l'ensemble des résidents de ce secteur géographique, le Gérant de la Société Civile Immobilière « Romaryve » accepte de céder gracieusement à la Commune de Grimaud une bande de terrain d'une superficie de 1552 m², au lieu dit Cavillon, à détacher des parcelles cadastrées section B1, n° 2854 et 2852 sises à Grimaud, telles qu'identifiées dans le projet de division établi par Arnaud DELEVAL, Géomètre Expert DPLG, sous la référence n°703-10a.

En application des dispositions de l'article L.1311-10 du C.G.C.T, la consultation du Service des Domaines n'est pas obligatoire dans la mesure où la valeur estimée du bien cédé est inférieure à la somme de 75 000.00 euros (Cf. Arrêté ministériel du 17 décembre 2001).

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la cession gratuite au profit de la Commune de l'emprise foncière précitée, en vue de la réalisation d'une voie d'accès destinée aux véhicules d'intervention et de secours ;
- de solliciter l'établissement du document d'arpentage nécessaire à la passation de l'acte de transfert à intervenir, auprès du Cabinet A. DELEVAL, Géomètre Expert à Sainte Maxime.
- de solliciter le concours de Maître Bruno LONG, Notaire à Grimaud, en vue de la formalisation de cette transaction.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Service de restauration complémentaire – avenant n° 1 au marché de la restauration scolaire

La Commune a décidé de mettre en place un nouveau service de restauration, en vue de faciliter l'accueil des enfants fréquentant les services municipaux de la halte-garderie et de l'animation jeunesse (dans le cadre de l'activité Mercredis Loisirs).

Ce service sera assuré par la société SOGERES, actuellement titulaire du marché de restauration des écoles primaires et maternelles de la Commune, qui lui a été confié par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2005, pour une durée de trois ans.

En effet, l'article 2 - alinéa 3 - du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché précité, prévoit que « la production de repas pourra être étendue à d'autres équipements municipaux ou para municipaux... ».

A ce titre, l'extension du marché d'origine sera formalisée par avenant pour la durée du marché restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2008, et selon les modalités financières suivantes :

- service Halte-Garderie : 3.11 € HT par repas, sur la base de 20 repas journaliers (du lundi au vendredi, toute l'année à l'exclusion des jours fériés et des vacances scolaires de fin d'année). Cette tarification correspond à celle appliquée pour les repas fournis aux écoles dans le cadre du marché initial (actualisation du prix comprise).
- service Animation Jeunesse : 3.28 € HT par repas, sur la base de 20 repas hebdomadaires (tous les mercredis hors vacances scolaires).

Il est précisé que la mise en place de cette prestation supplémentaire n'entraîne pas d'augmentation du montant global du marché initial supérieure à 5%.

A ce titre, le présent avenant n'est pas soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à intervenir entre la Commune et la société SOGERES, concernant l'extension du service de restauration scolaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant précité, ainsi que toutes pièces ou documents tendant à rendre effective cette décision.

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire :

2007 – 214	Portant création de la régie d'avances de la bibliothèque municipale
2007 – 215	Approbation d'un contrat de prestation de services pour l'organisation d'un spectacle de Noël
2007 – 216	Approbation d'un contrat de bail à ferme
2007 – 217	Approbation d'une convention de prestation de service relative à la réalisation d'un spectacle pyrotechnique
2007 – 218	Approbation d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs Ligue Côte d'Azur de Karaté
2007 – 219	Approbation d'une convention de prestation de services de formation professionnelle
2007 - 220	Approbation d'une convention de prêt des collections de Musée des Arts et Traditions Populaires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise
2007 - 221	Approbation d'un marché de fournitures de matériels de signalétique
2007-222	Approbation d'un marché de fournitures de matériels de ferronnerie

2007-223	Approbation d'un marché de fourniture de plantes lot 1
2007-224	Approbation d'un marché de fourniture de plantes pour suspension lot 2
2007-225	Approbation d'un marché de fourniture de terreau et de terre végétale lot 3 et 4
2007-226	Approbation d'un marché de fournitures d'habillement, galons et petit matériel – service Police Municipale
2007-227	Approbation d'un contrat de maintenance pour le logiciel RECENSEMENT Sarl ADIC Informatique
2007-228	Approbation d'un contrat d'assistance et de maintenance relatif aux logiciels « Taxe d'habitation, Taxe Foncière et Taxe Professionnelle
2007-229	Approbation d'un contrat d'assistance et de maintenance relatif aux logiciels « In Fine – gestion du fichier cadastre
2007-230	Approbation d'un contrat de prestation de service d'affranchissement du courrier ponctuel
2007-231	Reconduction d'un contrat de maintenance des progiciels « GF-GRH » et « ELIRE » SEDIT MARIANNE
2007-232	Reconduction d'un contrat de suivi du Progiciel « le Livre Foncier »
2007-233	Reconduction d'un marché de maintenance du Progiciel Gestion des Elections Politiques ARPEGE
2007-234	Reconduction d'une convention de prestation de services de gardiennage
2007-235	Approbation d'un contrat de prestation de services pour l'organisation d'un concert « Gospel Young Sisters »
2008-001	Action contentieuse - Défense des intérêts de la Commune devant le Conseil d'Etat
2008-002	Reconduction d'une mission d'assistance à l'organisation du centre de loisirs sans hébergement
2008-003	Action contentieuse – défense des intérêts de la commune Affaire ATEC
2008-004	Action contentieuse – défense des intérêts de la commune Affaire OLLER
2008-005	Approbation d'un marché de fournitures de vêtements de travail pour les services techniques municipaux lot 3
2008-006	Approbation d'un marché de fournitures de vêtements de travail pour les services techniques municipaux lots 1 et 2
2008-007	Approbation d'un marché de fournitures de produits d'entretien lots 1 et 3
2008-008	Approbation d'un marché de fournitures de produits d'entretien lot 2
2008-009	Approbation d'un marché de fournitures scolaires diverses
2008-010	Approbation d'un marché de fourniture de produits phytosanitaires SA RACINE
2008-011	Approbation d'un marché de fourniture de matériels électriques Ets CECCI
2008-012	Approbation d'un marché de fourniture de matériaux de peinture – ZOLPAN ALBERTINI
2008-013	Approbation d'un marché de service de maintenance de l'ascenseur du groupe scolaire des Mignaniers
2008-014	Approbation d'un marché de fourniture de pavoisement
2008-015	Approbation d'un marché de travaux d'entretien des espaces verts du lotissement de la Castellane
2008-016	Approbation d'un marché de fourniture de matériels et de gaz pour le groupe scolaire des Blaquières
2008-017	Approbation d'un marché de prestation de service de transport – sorties périscolaires
2008-018	Approbation d'un marché relatif à l'enlèvement de véhicules réduits à l'état d'épaves
2008-019	Approbation d'un contrat de mise à disposition à titre précaire d'un local au profit de la commune
2008-020	Approbation d'une convention de mise à disposition de véhicules municipaux
2008-021	Approbation d'une convention de prestation de services d'un médecin auprès

	du service municipal « multi-accueil »
2008-022	Approbation d'un marché de fournitures de bureau
2008-023	Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain au profit de la commune
2008-024	Reconduction d'une convention de mise à disposition d'un logement communal
2008-025	Tarification des droits d'entrée concernant les concerts des soirées musicales 2008
2008-026	Contrat de prestation de services pour l'organisation d'un concert de musique classique « Agnus Dei »
2008-027	Contrat de maintenance du logiciel Mikado – Abelium Informatique
2008-028	Contrat de prestation de service de formation professionnelle
2008-029	Reconduction d'un marché de fournitures de carburants
2008-030	Reconduction d'un marché de travaux d'imprimerie
2008-031	Reconduction d'un marché de travaux de conception graphique
2008-032	Reconduction d'un marché de travaux de marquages au sol
2008-033	Reconduction d'un marché de service de maintenance d'ascenseurs
2008-034	Reconduction d'un marché de service d'entretien des véhicules
2008-035	Reconduction d'un marché de prestation de service d'entretien des installations de climatisation et de chauffage
2008-036	Reconduction d'un marché de travaux d'entretien des abords de la RD 558
2008-037	Reconduction d'un marché de fournitures d'imprimés divers
2008-038	Reconduction d'une convention de conseil et assistance technique en assurance
2008-039	Reconduction d'un marché de télésurveillance des bâtiments publics
2008-040	Reconduction d'un marché de fournitures informatiques
2008-041	Reconduction d'un marché d'exhumations et crémations
2008-042	Reconduction d'un marché de fourniture et pose de caveaux
2008-043	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement communal
2008-044	Convention de mise à disposition d'une structure communale d'accueil d'urgence
2008-045	Marché d'entretien du matériel des cuisines professionnelles
2008-046	Marché de fournitures de quincaillerie et d'outillage divers

FIN DE LA SEANCE

GRIMAUD, le 05 Mars 2008

LE MAIRE,
Alain BENEDETTO